

1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat, les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont adaptés pour accueillir les bâties constructives.
1AUe	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUj	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUj	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties nouvelles des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Ula	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
Ag (1)	STECAL correspondant aux aires agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'axe d'accueil des gens du voyage
Av (1)	STECAL correspondant aux activités économiques implantées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
Ni (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et de restauration
Ni (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris couverts pour animaux est autorisée
Ni (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement touristique, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevy
Ni (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL autorisant reconnaissant un site d'activité économique existant pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Surface
1	Extension du cimetière	3 005 m²
2	Création d'un parking	453 m²
3	Création d'un accès vaine	265 m²
4	Création d'un accès vaine	175 m²
5	Création d'un accès vaine	425 m²
6	Création d'un accès vaine	538 m²
7	Création d'un accès vaine	825 m²
8	Élargissement de la voie	80 962 m²
9	Création d'un accès vaine	595 m²
10	Création d'un accès vaine	1 115 m²
11	Création d'un accès vaine	462 m²
12	Création d'un accès vaine	396 m²
13	Création d'un accès vaine	2 146 m²
14	Création d'un accès vaine	1 035 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	3 345 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2 235 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5 653 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2 145 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1 292 m²
20	Création d'un accès vaine	626 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1 535 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	5 915 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	300 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	2 700 m²
25	Création d'un parking	2 026 m²
26	Création d'un parking	1 888 m²
27	Création d'un accès vaine	1 322 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	1 138 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Maire protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignement d'aires protégées au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R. 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtimens ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtimens susceptibles de être l'objet d'un changement de destination (82)
  - Bâtimens susceptibles de être l'objet d'un changement de destination pour un activité de service ou l'exercice d'activité d'ordre culturel (2)
  - Che de voir à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement réservé (2)
  - Espace boisé classé (15)
  - Partaire mode sociale obligatoire au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Plan de Prévention des Risques Inondation au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (25)
  - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
  - Merge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 et L. 111-10 du Code de l'urbanisme
  - Présence d'une ancienne décharge
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Fortifié classé de Monarchie
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montbrison-Cher et Montbrison-Vil-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOY-C&H-Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS (41)  
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Élaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER (BOURRE) - Agglomération

04b  
MVC1

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.

Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher controis.


Le Président  
Jean-Luc BRAULT

ÉCHELLE  
12 000

SOURCE :  
DGF - Cadastre (PCI Vector)  
Droits réservés - Octobre 2019

Date du document : 29/11/2019

urbanism  
WAL DE CHER CONTROIS  
Agence Val de Loire  
Rue des Palmes Oranges  
49040 SAUMUR  
Tél : 02 41 51 98 39  
Mail : contact@urban-iam.fr



1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat; les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont adaptés pour accueillir les bânes constructives.
1AUc	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUj	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUj	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uia	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
Ag (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL, au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
NI (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plein air et de restauration
Nj (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris ouverts pour animaux est autorisée
NI (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
Nic (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
Ni (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement touristique, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant, pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Chissay-en-Touraine	3 000 m²
2	Création d'un parking	Commune de Chissay-en-Touraine	450 m²
3	Création d'un accès vial	Commune de Chissay-en-Touraine	200 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Valaires-sur-Grandes	170 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	400 m²
6	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	530 m²
7	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	800 m²
8	Équipement de la voirie	Commune de Portevoy	80 960 m²
9	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	590 m²
10	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	1 370 m²
11	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	400 m²
12	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	390 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	2 140 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 070 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 360 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 230 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	6 657 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 140 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 290 m²
20	Création d'un accès vial	Commune de Montrichard-sur-Cher	4 200 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	6 100 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 070 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	300 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 700 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Déden	2 000 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Déden	1 800 m²
27	Création d'un accès vial	Commune de Saint-Serge-sur-Cher	1 100 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faverelles-sur-Cher	1 130 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Maire protégé au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignement d'aires protégées au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtiments ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de destination (32)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un classement de destination pour une activité de service ou affectant l'accès d'une clientèle (2)
  - Chêne de vie à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement réservé (2)
  - Espaces boisés classés (15)
  - Forêt inaliénable soumise à réglementation au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Forêt classée (1)
  - Forêt communale de Montrichard
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montrichard-sur-Cher et Montrichard-Val-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENGY à Cailh-Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRAIS (41)  
TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

Elaboration

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER (BOURRE) - TC

04c  
MVC2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09 décembre 2019.

Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrais.

Le Président,  
Jean-Luc BRAULT

**urbanism**  
Agence Val de Loire  
Rue des Palmes Oranges  
49400 SALMUR  
Tel : 02 41 51 98 39  
Mail: contact@urbanism.fr


**VAL DE CHER CONTRAIS**  
Territoire de projet

15 A, rue des Entrepreneurs  
41700 CONTRAIS  
Tel : 02 54 78 15 50

**ÉCHELLE**  
1:5 000

**SOURCE:**  
DGF - Cadastre (PCI Vector)  
Droits réservés - Octobre 2019

Date de document : 29/11/2019





1AU	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'habitat : les réseaux desservent les pourcent de l'opération sont indiqués pour toutes les formes constructives.
1AUc	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'équipements publics
1AUii	zone à urbaniser à court terme, à vocation principale d'activités économiques
2AU	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUii	zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'activités économiques
UA	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties anciennes des espaces urbanisés des communes
UB	zones urbanisées à vocation mixte (habitat, équipements, activités) correspondant aux parties récentes des espaces urbanisés des communes
UE	zones urbanisées à vocation principale d'équipements publics
UI	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques
Uic	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation ou d'évolution des commerces
Uii	zones urbanisées à vocation principale d'activités économiques avec possibilité d'implantation d'une activité liée à l'activité agricole
A	Zone agricole
As (1)	STECAL correspondant aux sites agricoles
Av (1)	STECAL correspondant à faire d'accueil des gens du voyage
Ay (1)	STECAL correspondant aux activités économiques installées en zone agricole
N	Zone naturelle
Nca	Sous-secteur correspondant à la carrière autorisée
Ne (5)	STECAL correspondant aux zones d'équipements publics à caractère naturel
Nenr (1)	STECAL au sein duquel sont autorisées et les installations et constructions liées à la valorisation d'énergies renouvelables
NI (1)	STECAL correspondant au projet autorisé de création d'une salle de formation, d'hébergement de plain air et de restauration
NI (3)	STECAL correspondant à des jardins au sein desquels des constructions d'abris de jardin sont autorisées
Nja (233)	STECAL correspondant aux jardins localisés en transition entre les zones urbaines et les espaces agricoles ou naturels au sein desquels la construction d'abris de jardin et d'abris couverts pour animaux est autorisée
NI (7)	STECAL correspondant aux espaces de loisirs à vocation naturelle
NIc (3)	STECAL correspondant aux campings et aux terrains résidentiels de loisirs
Nm (2)	STECAL autorisant les constructions d'établissements d'enseignement ou de santé sur des sites déjà existants
NI (5)	STECAL autorisant la valorisation touristique de châteaux existants par l'installation localisée et limitée d'hébergement insolite, ou la mise en œuvre de projet d'hébergement touristique connu
Nre (1)	STECAL autorisant les aménagements et installations nécessaires à la mise en valeur de la réserve naturelle de Portevoy
Nx (1)	STECAL reconnaissant des sites d'infrastructures ou d'installations techniques existantes en leur laissant une possibilité d'évolution limitée
Ny (8)	STECAL adresses reconnaissant un site d'activité économique existant pour lequel il convient de permettre une évolution limitée

N°	Description	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Extension du cimetière	Commune de Châteauneuf-Touraine	3 045 m²
2	Extension d'un parking	Commune de Châteauneuf-Touraine	453 m²
3	Création d'un accès vial	Commune de Châteauneuf-Touraine	265 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune de Valaires-en-Grandes	175 m²
5	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	428 m²
6	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	538 m²
7	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	825 m²
8	Équipement de la voirie	Commune de Portevoy	80 962 m²
9	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	1 593 m²
10	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	1 315 m²
11	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	462 m²
12	Création d'un accès vial	Commune de Portevoy	396 m²
13	Création d'une liaison douce	Commune de Portevoy	2 146 m²
14	Création d'une liaison douce	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 015 m²
15	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 345 m²
16	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 235 m²
17	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	5 653 m²
18	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 145 m²
19	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	1 292 m²
20	Création d'un accès vial	Commune de Montrichard-sur-Cher	4 245 m²
21	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	6 535 m²
22	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	5 875 m²
23	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 745 m²
24	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Montrichard-sur-Cher	2 745 m²
25	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chabon	2 026 m²
26	Création d'un parking	Commune de Saint-Julien-de-Chabon	1 848 m²
27	Création d'un accès vial	Commune de Saint-Serge-sur-Cher	1 152 m²
28	Aménagement d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Commune de Faenillettes-sur-Cher	1 138 m²

- Légende**
- Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (21)
  - Mare protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (26)
  - Autres protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (8)
  - Alignements d'aires protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Linéaire au sein duquel doit être préservée ou développée la diversité commerciale en application de l'article R 151-37 du Code de l'urbanisme
  - Accords de cours d'eau ou de fossés protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (4)
  - Bâtimens ou édifices protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (11)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination (82)
  - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination pour une activité de service ou l'exercice d'une activité (2)
  - Cible de vue à préserver au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Emplacement espéré (28)
  - Espace boisé classé (15)
  - Partenaire mixte sociale obligatoire au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (1)
  - Picra, sous-jacents protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (26)
  - Secteur libéré l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (45)
  - Margis de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre des articles L. 111-6 & L. 111-10 du Code de l'urbanisme
  - Présence d'une ancienne décharge
  - Site classé
  - Site inscrit
  - Ville domaniale de Montrichard
  - Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain de Montrichard-sur-Cher et Montrichard-Val-de-Cher
  - Plan de Prévention des Risques Technologiques du site de STORENOX à Céré-la-Ronde
  - Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée du Cher

**PLUI**  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTRÔIS (41)  
 TERRITOIRE DU CHER À LA LOIRE

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
 MONTRICHARD-VAL-DE-CHER (MONTRICHARD) - TC

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 09 décembre 2019.  
 Approuvant l'élaboration du PLUI du territoire du Cher à la Loire, au sein de la Communauté de Communes Val de Cher contrôis.

Le Président,  
 Jean-Luc BRAULT

ÉCHELLE : 15 000

SOURCE : DGFIP - Cadastre (PCI Vecteur) Droits réservés - Octobre 2019

Date du document : 29/11/2019

urbanism  
 Agence Val de Loire  
 15 A, rue des Entrepreneurs  
 41700 CONTRES  
 Tél : 02 54 78 15 50  
 Mail : contact@urban-iam.fr

